



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 01/2022

Nombre de membres : 10
Présents : 7
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 07 avril 2022
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 31-03-2022

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
M. FEROTIN,
MM. DELPONT, DURET, OLLEON,
Pouvoirs : M. BONNET à M. FARRUGIA
M. BENOIT à Mme FLAMAND
M. DEGRANGE à M. OLLEON

La séance est ouverte, Mme Flamand est nommée Secrétaire de séance :

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET GENERAL

Monsieur OLLEON rapporteur fait l'exposé suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Considérant que le comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier principal pour l'année 2021,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Trésorier Principal, comptable du SIZOV, avec le compte administratif du SIZOV,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur OLLÉON
Après en avoir délibéré, le **Comité syndical décide, à l'Unanimité :**

Article 1

D'adopter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3

Le Président,
Le Trésorier principal,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 07 avril 2022

LE PRESIDENT
Gilles FARRUGIA

